RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00379
Numéro SIREN : 848 356 895
Nom ou dénomination : ABG

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/015166

COURRIER REÇU LE
26 DEC. 2022
GREFFE
Tribunal de Commerce de Nimes

SAS ABG
Siège social :
336 rue des pélicans
30900 NIMES
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 euros - RCS NIMES 848356895

Assemblée Générale Extraordinaire

Distribution exceptionnelle de dividendes

Le Mardi Huit Novembre Deux Mille Vingt Deux à 11h, à Nîmes, 336 Rue des pélicans.

Les associés de la société SAS ABG ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :
- Benjamin GALLEGO, 336 rue des pélicans, 30900 NIMES
- Julien REBICHON, rue Simone de Beauvoir, 30900 NIMES
- BARBERIO HOLDING représentée par Adrien BARBERIO, 6 Lot Hameau de la fontaine, 34800 NEBIAN

M Benjamin Gallego, associé gérant préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 150 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :
• avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 02/11/2022,
• rapport de gestion et comptes annuels,
• texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

- Proposition d'une distribution exceptionnelle de dividendes.

Résolution unique

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée décide de procéder à une distribution exceptionnelle de dividendes pour un montant de 9000,00 €. En conséquence, chaque actionnaire recevra un dividende de 60,00 € par action détenue.
L'assemblée adopte cette résolution par 3 voix « pour » sur 3.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.